

2021 SECTEUR NANTES et SES ENVIRONS

Janvier

Mardi 05 : VIGNEUX DE BRETAGNE - à LA PAQUELAIS de 16H00 à 19H30. Jeudi 07 : COUËRON – Salle de l’Estuaire de 15H30 à 19H30. Mercredi 13h30 : SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE – Salle de la Noé Cottée de 8H30 à 12H30 et de 15H30 à 19H30. Jeudi 14 : SAINT ETIENNE DE MONTLUC – Espace Montluc de 16H00 à 19H30. Vendredi 15 : SAINT HERBLAIN – Salle du Vigneau de 15H30 à 19H30. Mercredi 10 : SAINTE LUCE SUR LOIRE – Salle Renée Losq de 1H30 à 13H30 et de 15H00 à 19H00. Jeudi 21 : SAUTRON – Espace Phelippes Beaulieux de 15H30 à 19H30. Vendredi 22 : NANTES CHANTENAY – Salle de l’Egalité de 15H30 à 19H30.

Février

Jeudi 04 : BOUGUENNAIS –Piano’cktail de 15H30 à 19H30. Samedi 06 : CARQUEFOU – Espace sportif du Souchais de 8H00 à 12H00. Lundi 08 : NANTES NORD – Salle festive de 16H00 à 19H30. Jeudi 11 : NANTES SAINT JOSEPH DE PORTERIE – Maison de quartier de 15H30 à 19H30. Lundi 15 : ORVAULT BOURG – Salle de l’Odysée de 16H00 à 19H30. Vendredi 19 : ORVAULT PETIT CHANTILLY – Centre associatif de 16H00 à 19H30. Samedi 20 : REZE – Maison de quartier Ragon de 8H30 à 12H30. Lundi 22 : BASSE GOULAIN – salle Paul Bouin de 16H00 à 19H30. Mardi 23 : LA CHABOSSIÈRE – Salle du foyer laïc de 16H00 à 19H30.

Mars

Lundi 01 : NANTES PORT BOYER –salle Festive Nantes Erdre de 15H30 à 19H30. Jeudi 04 : COUËRON – Salle de l’Estuaire de 15H30 à 19H30. Vendredi 12 : SAINT HERBLAIN – Salle du Vigneau de 15H30 à 19H30. Mardi 16 : VIGNEUX DE BRETAGNE – à LA PAQUELAIS de 16H30 à 19H30. Jeudi 18 : SAUTRON – Espace de la Vallée de 16H00 à 19H30. Lundi 22 : NANTES CHANTENAY – Salle de l’Egalité de 16H00 à 19H30. Mercredi 24 : SAINTE LUCE SUR LOIRE – Salle Renée Losq de 15H00 à 19H00. Mardi 30 : THOUARE SUR LOIRE – Espace de la Morvandière de 16H30 à 19H30.

Avril

Jeudi 01 : BOUGUENNAIS –Piano’cktail de 15H30 à 19H30. Samedi 03 : CARQUEFOU – Espace sportif du Souchais de 8H00 à 12H00. Jeudi 08 : SAINT ETIENNE DE MONTLUC – Espace Montluc de 16H00 à 19H30. Lundi 12 : NANTES NORD – Salle festive de 16H00 à 19H30. Jeudi 15 : NANTES SAINT JOSEPH DE PORTERIE – Maison de quartier de 15H30 à 19H30. Samedi 17 : REZE – Maison de quartier Ragon de 8H30 à 12H30. Lundi 19 : ORVAULT BOURG – Salle de l’Odysée de 16H00 à 19H30. Vendredi 23 : ORVAULT PETIT CHANTILLY – Centre associatif de 16H00 à 16H30. Lundi 26 : NANTES PORT BOYER –salle Festive Nantes Erdre de 15H30 à 19H30.

2021 SECTEUR SUD LOIRE

Janvier

Samedi 02 : SAINT BREVIN LES PINS – Salle des Dunes de 8H15 à 12H15. Lundi 04 : VERTOOU – Salle Sèvre et Maine de 10H15 à 13H15 et de 16H00 à 19H30. Jeudi 07 : : LE BIGNON – Salle polyvalente de 16H00 à 19H30. Jeudi 14 : LA HAYE FOUASSIÈRE – Espace Sévria de 16H30 à 19H30. Lundi 18 : ARTHON EN RETZ – Salle omnisports de 16H00 à 19H30. Lundi 18 : PONT SAINT MARTIN – Salle Origami de 16H00 à 19H30. Mardi 19 : LA CHAPELLE BASSE MER – Salle de la Chapelaine de 16h00 à 19h30. Mardi 19 : SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU – Salle du Marais de 16H00 à 19H30. Mercredi 20 : MONTBERT – Salle municipale de 16H30 à 19H30. Samedi 23 : SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU – Salle du Marais de 8H00 à 12H00. Lundi 25 : BOURGNEUF EN RETZ – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Mardi 26 : LE LOROUX BOTTEREAU – palais des Congrès de 16H30 à 19H30. Samedi 30 : LE LOROUX BOTTEREAU – palais des Congrès de 8H30 à 12H00.

Février

Mardi 02 : : LES SORINIERES – Salle Hippolyte Derouet de 16H30 à 19H30. Mercredi 03 : ROUANS – Salle des Loisirs de 16H30 à 19H30. Lundi 08 : SAINTE PAZANNE – Salle Escale de 16H00 à 19H30. Mardi 09 : SAINT JULIEN DE CONCELLES – Salle de la Quintaine de 16H30 à 19H30. Mercredi 10 : AIGREFEUILLE SUR MAINE – Salle des Richardières de 16H30 à 19H30. Vendredi 12 : GETIGNE – Espace Bellevue de 16H30 à 19H30. Samedi 13 : MACHECOUL – Espace de Retz de 8H00 à 12H00. Lundi 15 : MACHECOUL – Espace de Retz de 16H00 à 19H00. Mardi 16 : LA PLANCHE – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Mardi 16 : SAINT MICHEL CHEF-CHEF – Salle Beauséjour de 16H30 à 19H30. Mercredi 17 : CHATEAU THEBAUD – Salle du Bois de la Haie de 16H30 à 19H30. Jeudi 18 : SAINT PERE EN RETZ – Salle de la Bergerie de 16H00 à 19H30. Vendredi 26 : SAINT LUMINE DE CLISSON – Salle des Garennes de 16H30 à 19H30. Samedi 27 : CLISSON – Médiathèque Cercle Olivier de Clisson de 8H00 à 12H00.

Mars

Lundi 01 : CLISSON – Médiathèque Cercle Olivier de Clisson de 8H00 à 12H00. Mardi 02 : VERTOOU – Salle Sèvre et Maine de 10H15 à 13H15 et de 16H00 à 19H30. Jeudi 04 : : PORNIC – Complexe sportif Saint Martin de 16H00 à 19H30. Vendredi 05 : LEGE – Centre polyvalent Visitandines de 16H00 à 19H30. Mercredi 10 : VIEILLEVIGNE – Salle Trianon de 16H30 à 19H30. Jeudi 11 : LE BIGNON – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Lundi 15 : PONT SAINT MARTIN – Salle Origami de 16H30 à 19H30. Lundi 15 : BOUSSAY – Salle omnisports de 16H00 à 19H30. Mercredi 17 : MOUZILLON – Salle Raphaël Hardy de 16H00 à 19H30. Vendredi 19 : MOUZILLON – Salle Raphaël Hardy de 16H00 à 19H30. Lundi 22 : ARTHON EN RETZ – Salle omnisports de 16H30 à 19H30. Mardi 23 : SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU – Salle du Marais de 16H00 à 19H00. Mercredi 24 : MONTBERT – Salle municipale de 16H30 à 19H30. Samedi 27 : SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU – Salle du Marais de 8H00 à 12H00.

Avril

Mardi 06 : LES SORINIERES – Salle Hippolyte Derouet de 16H30 à 19H30. Mardi 06 : LA CHAPELLE BASSE MER – Salle de la Chapelaine de 16H30 à 19H30. Mercredi 07 : AIGREFEUILLE SUR MAINE – Salle des Richardières de 16H30 à 19H30. Lundi 12 : BOURGNEUF EN RETZ – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Vendredi 16 : LE LOROUX BOTTEREAU – Palais des Congrès de 16H30 à 19H30. Mardi 20 : LE LOROUX BOTTEREAU – Palais des Congrès de 16H30 à 19H30. Mardi 20 : SAINT MICHEL CHEF-CHEF – Salle Beauséjour de 16H30 à 19H30. Samedi 24 : MACHECOUL – Espace de Retz de 8H00 à 12H00. Lundi 26 : MACHECOUL – Espace de Retz de 16H00 à 19H00. Mardi 27 : VERTOOU – Salle Sèvre et Maine de 10H15 à 13H15 et de 16H00 à 19H30. Mercredi 28 : SAINT FIACRE SUR MAINE – Salle des Vignes de 16H30 à 19H30. Jeudi 29 : SAINT PERE EN RETZ – Salle de la Bergerie de 16H00 à 19H30.

2021 SECTEUR NORD LOIRE

Janvier

Mercredi 06 : LA CHAPELLE SUR ERDRE – Salle Capellia de 15H30 à 19H30. Mercredi 06 : ISSE – Salle Le Bosquet de 15H30 à 19H00. Vendredi 08 : GUEMENE PENFAO – Salle des fêtes de 16H00 à 19H00. Samedi 09 : LIGNE – Restaurant scolaire de 8H15 à 12H15. Lundi 11 : ANCENIS – Salle E. Landrain de 8H30 à 12H30 et de 15H30 à 19H00. Mardi 12 : NORT SUR ERDRE – Salle des Loisirs de 15H30 à 19H30. Vendredi 15 : MESANGER – Salle A. Gandon de 16H00 à 19H30. Jeudi 21 : BLAIN – Salle des fêtes de 15H30 à 19H30. Mardi 26 : LA ROUXIERE – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Vendredi 29 : Derval – Salle des fêtes La Croix Marchand de 15H30 à 19H00.

Février

Lundi 10 : CHATEAUBRIANT – La Halle de Béré de 9H00 à 12H30 et de 15H30 à 19H00. Mercredi 03 : GRANDCHAMP DES FONTAINES – Espace des Cèdres de 16H00 à 19H30. Mardi 09 : LE CELLIER – Salle William Turner de 16H30 à 19H30. Mercredi 10 : NOTRE DAME DES LANDES – Salle Cassiopée de 16H30 à 19H30. Jeudi 11 : PETIT MARS – Complexe sportif Fernand Sastre de 16H30 à 19H30. Mercredi 17 : HERIC – Espace des Bruyères de 16H30 à 19H30. Jeudi 18 : SUCE SUR ERDRE – La Papinière de 16H30 à 19H30. Lundi 22 : GUENROUËT – Salle culturelle de 16H30 à 19H30. Mardi 23 : BOUVRON – Salle Horizinc de 16H30 à 19H30. Mercredi 24 : NOZAY – Salle des Etangs de 10H00 à 13H00 et de 16H00 à 19H30. Jeudi 25 : COUFFE – Salle polyvalente de 16H00 à 19H30. Jeudi 25 : ERBRAY – Salle des Forges de 16H00 à 19H30.

Mars

Mercredi 03 : LOUISFERT – La Grange aux Poètes de 15H30 à 19H00. Mercredi 03 : LA CHAPELLE SUR ERDRE CENTRE VILLE - Salle Jean Jaurès de 15H30 à 19H30. Samedi 06 : SAINT MARS DU DESERT – Salle Sylvain Desormeaux de 8H30 à 12H30. Lundi 08 : ANCENIS – Salle de la Charbonnière de 8H30 à 12H30 et de 15H30 à 19H00. Mardi 09 : RIAILLE – Salle de la Riente Vallée de 16H30 à 19H30. Samedi 13 : GUEMENE PENFAO – Salle des fêtes de 9H00 à 12H30. Mardi 16 : NORT SUR ERDRE – Salle des loisirs de 16H30 à 19H30. Jeudi 25 : BLAIN – Salle des fêtes de 16H00 à 19H00. Vendredi 26 : LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR – Salle des Loisirs de 16H00 à 19H00. Lundi 29 : CHATEAUBRIANT – La Halle de Béré de 9H00 à 12H30 et 15H30 à 19H00. Mardi 30 : Derval – Salle municipale de 8H30 à 12H00. Mercredi 31 : TREILLIERES – Salle municipale Simone de Beauvoir de 16H00 à 19H30.

Avril

Mercredi 07 : MESANGER – Salle A. Gandon de 16H00 à 19H30. Vendredi 09 : SAINT MARS LA JAILLE – Salle Lecoq de 16H00 à 19H30. Mardi 13 : LES TOUCHES – Salle polyvalente Mont Juillet de 16H30 à 19H30. Mardi 13 : NOTRE DAME DES LANDES – Salle Cassiopée de 16H30 à 19H30. Mercredi 14 : HERIC – Espace des Bruyères de 16H30 à 19H30. Jeudi 15 : OUDON – Salle des Moissons de 16H30 à 19H30. Mercredi 21 : NOZAY – Salle des Etangs de 16H00 à 19H30. Jeudi 22 : SAINT JULIEN DE VOUVANTES – Salle culturelle de 16H00 à 19H30. Mercredi 28 : LA CHAPELLE SUR ERDRE GESVRINE – Salle Barbara de 16H00 à 19H30. Jeudi 29 : PLESSE – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30.

* * *

N° 64
Janvier 2021



FRANCE ADOT 44 a pour mission d’informer afin que chacun prenne position de son vivant pour ou contre le don d’organes et d’inciter les personnes à s’inscrire sur le fichier des donneurs volontaires de moelle osseuse.

**RENDEZ-VOUS
2021
A NOTER**

Prochaine Assemblée
Générale de
FRANCE ADOT 44**

**Vendredi
12 mars 2021
A 19h00
Emargement à partir
de 18h30**

**SALLE RANZAY
2bis rue Hermann
Geiger, 44300 Nantes**

Le Petit Journal de FRANCE ADOT 44

ASSOCIATION POUR LE DON D’ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS

Rejoignez-nous sur : www.facebook.com



*Les Membres du Conseil
d'Administration de France
ADOT 44 vous souhaitent
une année 2021 généreuse
et solidaire*

Le mot du Président

Après une année 2020 que nous ne regretterons pas, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2021. Elle ne commence pas aussi bien que nous pouvions l’envisager mais nous laisse l’espoir de retrouver au plus vite une vie normale qui nous manque tellement.

Nous vivons une terrible crise sanitaire, suivie d’effets économiques, qui peut toucher chacun d’entre nous, sans oublier les conséquences psychologiques sur nous toutes et tous : ce mode de vie n’est pas le nôtre bien que nous sachions que certaines mesures drastiques sont nécessaires.

*Il faut cependant envisager un avenir meilleur avec l’arrivée des vaccins et de traitements appropriés.
Je vous souhaite le meilleur à venir et surtout prenez bien soin de vous.*

Jacques CORDON

LE PETIT JOURNAL DE FRANCE ADOT 44

Directeur de la Publication : Jacques CORDON
Comité de rédaction : Jacques CORDON, Alain SABOURET
Ce numéro a été imprimé à 210 exemplaires.

FRANCE ADOT 44 : 16 rue Hermann Geiger – 44300 NANTES
Tél. 02 51 72 27 15 (le mardi et le jeudi de 9h15 à 13h00 et de 13h45 à 16h30)
E-mail : franceadot44@wanadoo.fr – Site : www.france-adot.org

Adhésions 2021 et dons en ligne :

Compte PAYPAL : franceadot44@wanadoo.fr
ou

<https://www.helloasso.com/associations/france-adot-44/paiements/adhesion-2021-et-dons>

Vaccination contre la COVID-19

Tandis que la vaccination des **personnes dialysées** semble faire l'unanimité du corps médical, celle des greffés a suscité plus de questionnements. Le 5 Janvier, les professionnels néphrologues de la SFNDT (Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation) se sont prononcés sur la vaccination **des patients transplantés d’organes solides**. Vous trouverez, résumées ci-après, les informations et recommandations transmises par l’Association France REIN :

La Société Francophone de Transplantation (SFT) et la Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation (SFNDT) recommandent fortement de proposer au plus tôt la vaccination contre la COVID-19 aux patients transplantés d’organes solides, particulièrement exposés aux formes graves de COVID-19.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 vient de commencer en France à partir d’un vaccin ARN Pfizer/BioNTech ayant reçu l’AMM conditionnelle en Europe le 21/12/2020 et qui montre une efficacité élevée avec un taux d’immunisation >90% après 2 doses injectées à 3 semaines d’intervalle sur des populations de patients volontaires sains. Les principaux effets secondaires notés sont des douleurs au point d’injection, une fatigue et des céphalées, correspondant à des évènements bénins couramment observés après vaccination.

Bien sûr, ces données ne concernent pas encore des populations de patients sous immunosuppression ou immuno-incompétents, dont on sait, sur d’autres vaccins, qu’elles sont potentiellement moins répondeuses. Pour autant, en termes de tolérance, rien ne suggère qu’il y aurait des considérations particulières de sécurité vaccinale sur ces populations de patients.

Une décision de la Haute Autorité de Santé (*décision n°2020.0308/AC/SEESP du 17/12/2020 du collège de la Haute Autorité deSsanté ...* «*Recommandations préliminaires sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner* ») annonce qu’une vaccination de sous-populations, y compris non âgées, mais particulièrement vulnérables exposées au Covid 19 (déficit immunitaires sévères, hémopathies malignes, insuffisants rénaux dialysés ...) pourrait être proposée « *au cas par cas* » en priorité avec les toutes premières cohortes, *dès lors que les doses de vaccins seront disponibles et que la DGS sera en mesure d’organiser localement les circuits logistiques en lien avec les ARS et les structures de soins*.

Etant donné le risque encouru de forme grave de la maladie et la forte mortalité par rapport à la population générale, les SFT et SFNDT recommandent la vaccination de tout patient déjà transplanté, dans la mesure du possible en milieu hospitalier, permettant d’assurer la visite réglementaire avec approbation du patient, un bon encadrement sécuritaire et d’organiser la surveillance ultérieure de l’efficacité et de la tolérance de la vaccination avec une surveillance immunologique. Pour les transplantations récentes, il sera conseillé de procéder à la vaccination dans un délai d’au moins un mois et 3 à 6 mois pour les patients ayant reçu des agents déplétant les lymphocytes T ou B.

Pour les patients en attente de transplantation, les SFT et SFNDT recommandent la même stratégie vaccinale, avec l’objectif d’être protégé au moment de la transplantation. Pour les transplantations à partir de donneur vivant apparenté, le donneur devra aussi bénéficier de la vaccination.

Une attention particulière devra être portée au cas par cas aux patients avec des allergies et une contre-indication au vaccin sera retenue chez les personnes aux antécédents de réactions anaphylactiques graves et chez les femmes enceintes.

Nous encourageons tous les centres de transplantation et centres de proximité en charge des patients en attente de greffe, à organiser sans aucun délai la procédure de vaccination en lien avec leur administration et leur ARS, autour de centres dont la logistique est en place.

Cette recommandation pourra être mise à jour sur l’émergence de nouvelles données, notamment sur les taux de réponse et la sécurité vaccinale chez les transplantés.

Gilles Blancho

Maryvonne Hourmant

Président de la SFT

Présidente de la SFNDT

Modification de l’âge limite d’inscription sur le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse

Tout récemment l’Agence de la biomédecine a annoncé une modification de l’âge limite d’inscription sur le “Registre National des Volontaires au Don de Moelle Osseuse”. Au 1er janvier 2021, l’âge limite actuel de “moins de 51 ans” deviendra “moins de 36 ans”.

« Le registre français des donneurs volontaires de moelle osseuse compte à ce jour près de 320 000 inscrits. Dans l’intérêt des malades, celui-ci doit se développer de manière quantitative bien sûr, mais aussi et surtout de manière qualitative.

L’âge limite d’inscription des personnes sur le registre des donneurs de moelle osseuse non-apparentés a été établi en France à 50 ans révolus, et ce depuis sa création en 1986. Cependant, les critères de sélection des donneurs par les médecins greffeurs ont évolué avec le temps, et même si la compatibilité HLA reste le critère primordial de sélection d'un donneur non apparenté, d'autres critères importants se sont ajoutés, comme l’âge du donneur. Dans les faits, plus de 70% des donneurs prélevés, que ce soit en France ou à l’étranger, ont moins de 35 ans. En effet, lorsqu’un choix est possible, les médecins greffeurs optent effectivement pour des donneurs de moins de 35 ans. Par ailleurs, il faut savoir qu’un donneur est contacté pour un don de CSH en moyenne 8 ans après son inscription, mais ce laps de temps peut-être beaucoup plus long. Sachant qu’un donneur peut être prélevé jusqu’à ses 60 ans révolus, plus un donneur s’inscrit jeune, plus il reste longtemps sur le registre et plus il a de chances, de ce fait, de pouvoir être sollicité pour aider un malade.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé, après validation par le Comité médical et scientifique de l’Agence de la Biomédecine puis par son Conseil d’orientation, de modifier l’âge limite d’inscription des nouveaux donneurs et de le ramener à 35 ans révolus. Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021. »

La mise en application de cette nouvelle mesure concerne pleinement FRANCE ADOT en tant que maillon essentiel de la sensibilisation au don de moelle osseuse. La Direction Prélèvement et Greffe de Cellules Souches Hématopoïétiques et la Direction de la communication et des relations avec les publics accompagneront notre association dans les prochaines semaines afin que nous puissions répondre pleinement et sereinement aux volontaires au don qui nous interrogeraient sur les raisons de cette nouvelle limite d'âge.



Les prochains rendez-vous DONS DE SANG

« **SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS** »

Site internet : **dondesang.efs.sante.fr**

2021 SAINT NAZAIRE ET SES ENVIRONS

Janvier

Lundi 04 : LA CHAPELLE LAUNAY – Salle des Aulnes de 16H00 à 19H30. Vendredi 08 : SEVERAC – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Jeudi 14 : SAINT ANDRE DES EAUX – Espace du Marais de 16H00 à 19H30. Vendredi 15 : SAILLE – salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Lundi 18 : SAINTE REINE DE BRETAGNE – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Vendredi 22 : SAINT MALO DE GUERSAC – Salle des fêtes de 16h00 à 19H00. Jeudi 28 : HERBIGNAC – Salle Yannick Serré de 16H00 à 19H30. Samedi 30 : SAVENAY – complexe polyvalent de 8H30 à 12H00.

Février

Jeudi 04 : SAINT NAZAIRE – Caserne des Pompiers de 16H00 à 19H00. Lundi 08 : PONTCHATEAU – Salle de la Boule d’Or de 16H00 à 19H30. Samedi 13 : GUERANDE – Salle de l’Amicale Laïque de 8H30 à 12H00. Vendredi 19 : FEREL – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Lundi 22 : LA CHAPELLE DES MARAIS – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Jeudi 25 : PORNICHTET – complexe sportif Guy Aubry de 16H00 à 19H00. Vendredi 26 : L’IMMACULEE – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00.

Mars

Lundi 01 : MISSILLAC – Salle aux mille fleurs de 16H30 à 19H30. Jeudi 04 : DONGES – Salle des Guifettes de 16H30 à 19H30. Vendredi 05 : SEVERAC – Salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Lundi 08 : CAMPBON – Salle de la Préverie de16H30 à 19H30. Vendredi 12 : SAINT BREVIN LES PINS – salle des Dunes de 15H30 à 19h00. Jeudi 18 : SAINT ANDRE DES EAUX – Espace du Marais de 16H00 à 19H30. Vendredi 19 : SAILLE – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00Lundi 22 : SAINT JOACHIM – la scène du Marais de 16H00 à 19H00. Samedi 27 : SAVENAY – Salle Equinoxe de 8H30 à 12H00.

Avril

Jeudi 01 : HERBIGNAC – Salle Yannick Serré de 16H00 à 19H30. Vendredi 02 : QUULLY – salle polyvalente de 16H30 à 19H30. Jeudi 08 : SAINT NAZAIRE – Base sous-marine, alvéole 12 de 15H30 à 19H00. Samedi 10 : GUERANDE – Salle de l’Amicale Laïque de 8H30 à 12H00. Lundi 12 : PONTCHATEAU – Salle de la Boule d’Or de 16H00 à 19H30. Vendredi 16 : FEREL – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Lundi 19 : LA CHAPELLE DES MARAIS – Salle polyvalente de 16H00 à 19H00. Lundi 26 : LE POULIGUEN – salle André Ravache de 16H00 à 19H00. Mercredi 28 : LA TURBALLE – Salle de Kerhuel de 16H30 à 19H30. Jeudi 29 : DONGES – Salle des Guifettes de 16h30 à 19H30.